



Livret du Commissaire Sportif



Période 2018/2020

Edition avr.-2018



Table des matières

Définition	3
◆ Rôle du Commissaire	3
◆ La Tenue	4
◆ Le Matériel	4
◆ La Convocation	4
Nouvelles règles.....	5
La pesée	8
◆ Règles générales	8
◆ Remplissage de la feuille de pesées.....	8
◆ Le passeport	9
➔ Vérifier l'identité :	10
➔ Vérifier les grades	11
➔ La licence sportive FFJDA.....	12
➔ Le certificat médical.....	13
◆ Le poids du combattant.....	14
◆ Surclassements d'âges et de poids	14
Le suivi de la compétition	15
◆ Avant le début des combats.....	15
◆ Les annonces	15
➔ Appel des combattants	15
➔ Annonce du vainqueur.....	16
➔ Appel des demi-finales, places de 3ème et finales	16
➔ Composition des équipes	16
➔ Annonce de l'équipe vainqueur	16
Les documents de compétition	17
Notation des résultats.....	18
◆ Méthode générale	18
◆ Avantage décisif ou GOLDEN SCORE :	18
◆ Sanctions par Shido :	18
◆ Disqualifications :	19
◆ Attribution des points en relation grade championnat (poule et/ou tableau).....	19
La poule.....	20
◆ Notation des points en poule (pour le classement).....	20
◆ Uniformisation de la notation en poule.....	21
Les tableaux	24
Le suivi des combats.....	28
◆ Instructions générales	28
◆ Le temps de combat	28
◆ Le temps d'immobilisation	29
Manifestations par équipes	30
◆ La pesée.....	30
◆ Double appartenance	30
◆ Surclassements d'âges et de poids en équipes.....	30
◆ Le temps de combat	31
◆ Le suivi de compétition.....	31
◆ Notation des points en équipes (pour le classement)	32
◆ Critères de classement pour les combats en équipes	32
◆ Critères de classement en poule pour les compétitions par équipes.....	32
Rappel sur les règles d'arbitrage	34
Les gestes de l'arbitre	35
Liste des tâches du coordinateur.....	37
Comment devenir commissaire sportif	38
◆ Préalable.....	38
◆ Conditions générales	38
◆ Conditions d'accès aux différents titres de commissaires sportifs	39
Synthèse.....	40
Contrôle anti dopage.....	41
◆ Introduction.....	41
◆ Document officiel anti dopage.....	45
Code moral du Judo.....	46



DEFINITION

◆ Rôle du Commissaire

Le commissaire sportif est un maillon indispensable au bon fonctionnement d'une compétition et fait partie intégrante de l'équipe d'arbitrage. C'est pour cette raison que nous apportons une attention particulière à sa formation.

Lors de chaque manifestation, il est placé sous la responsabilité du coordinateur des commissaires sportifs, lui-même sous la responsabilité du délégué fédéral et du Conseiller Technique Fédéral. Il doit avoir une tenue correcte et un comportement neutre.

Le coordonnateur et les commissaires de pesée doivent arriver 30 minutes avant le début des pesées, pour les autres, ils doivent arriver 15 minutes avant la fin de la pesée.

Les commissaires doivent connaître les gestes de l'arbitre et les règles d'arbitrage.

Les tâches du commissaire sportif sont :

- la gestion des pesées ;
- le suivi des combats se déroulant sur son tapis ;
- l'encadrement de la table (pour le commissaire le plus « gradé »).

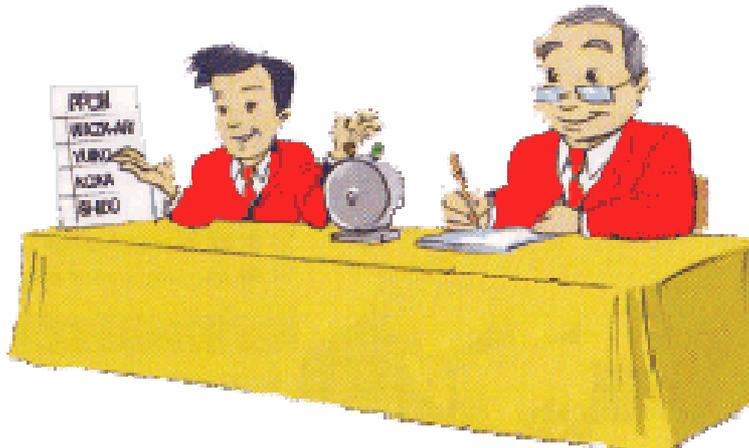
Devenir commissaire sportif est une autre façon de vivre le Judo et de partager sa passion. Pour cela il faut :

- être licencié à la FFJDA ;
- avoir un bon relationnel ;
- avoir le sens des responsabilités ;
- faire preuve de neutralité et de sportivité ;
- vouloir s'investir pour son Club, son Comité, sa Ligue et sa Fédération.

Le commissaire sportif doit connaître :

- le code moral ;
- les gestes de l'arbitre ;
- les différents documents de compétition (poules et tableaux) qu'il devra utiliser ;
- le matériel mis à sa disposition.

Tout cela s'apprend dans les clubs, et lors des stages départementaux. Le CS doit être efficace et compétent, ce qui facilitera la tâche de l'arbitre. Son travail est vu de tous, compétiteurs, arbitres, spectateurs et organisateurs.





◆ La Tenue

Le respect du commissaire sportif n'est pas seulement basé sur la qualité de son travail mais également sur l'image qu'il donne. Il est donc important de s'habiller de façon correcte et d'éviter les tenues décontractées.

Comme les arbitres, les commissaires sportifs ont une tenue officielle qui se compose d'une veste rouge, d'un pantalon noir, d'une chemise blanche et d'une cravate rouge ou foulard rouge. Pour les commissaires stagiaires, la tenue requise est le pantalon noir et la chemise blanche.

◆ Le Matériel

Le Commissaire Sportif est tenu d'apporter son matériel de travail personnel :

1. un ou deux stylos ;
2. un blanco ;
3. un surligneur ;
4. un chronomètre.

◆ La Convocation

En fonction des demandes et disponibilités du Commissaire Sportif, une convocation lui est envoyée environ 4 semaines avant la date de la manifestation soit par courrier, soit par mail par le responsable des Commissaires Sportifs et il lui est demandé de donner sa réponse au plus tard 2 semaines avant la manifestation.

Elle précise l'horaire de convocation du Commissaire Sportif ; il est important que cet horaire soit respecté pour ne pas démarrer la pesée ou la manifestation en retard.

En cas de désistement, le Commissaire Sportif est prié d'en informer le responsable des Commissaires Sportifs au plus vite et dans la mesure du possible de se trouver un remplaçant.



NOUVELLES REGLES

À compter du 12 février 2018 : Adaptation du règlement FIJ 2018-2020

Appel des judokas

En France, le 1^{er} judoka appelé porte la ceinture rouge (contrairement à la FIJ = 1^{er} appelé en blanc).

Accompagnement des judokas

Des benjamins jusqu'aux seniors, l'accompagnement se fera entre les « Matte » et les « Hajime » de l'arbitre.

Temps d'immobilisation

Temps communs à toutes les tranches d'âge :

- Ippon : 20 secondes
- Waza-Ari : de 10 à 19 secondes

Notation des scores :

La notation s'établit désormais à 2 chiffres, suivie du nombre de shido, en cohérence avec le logiciel de tirage au sort.

- Exemples : **10 / 00** ; **10 / 01.3** ; **01.1 / 00.2** ; **02.2 / 01** ; ...

Sanction par Shido

Les shido ne permettent pas de donner la victoire, sauf le 3^{ème} qui est disqualificatif !

Un judoka peut recevoir jusqu'à 3 shido pendant un combat.

Disqualification

Il existe 3 cas de disqualification possible lors d'un combat :

- **Hansoku make direct, non disqualificatif** : **10 / 00.H**
(faute technique grave, le judoka peut reprendre la compétition)
- **Hansoku make direct, disqualificatif** : **10 / 00.X**
(faute contraire à l'esprit le judoka ne peut pas reprendre la compétition)
- **Hansoku make par cumul de shido** : **10 / 00.3**

Forfait ou raison médicale

Il existe 3 cas possibles lors d'un combat :

- **Forfait** : **10 / 00.F**
(non présentation sur un combat)
- **Abandon** : **10 / 00.A**
(le judoka abandonne de lui-même suite à une blessure)
- **Décision médicale** : **10 / 00.M**
(le médecin ne permet pas la reprise du combat au judoka)



Attribution des points en poule ou en équipe (pour les classements)

- Victoire par waza-ari : **01 / 00** = **1 point**
- Victoire par waza-ari awasete ippon : **02 / 00** = **10 points**
- Victoire par ippon : **10 / 00** = **10 points**
- Victoire par disqualification ou raison médicale **10 / 00.3 ou H, X, F, A, M** = **10 points**

- Victoire au golden score (avantage décisif) :
 - o . Par waza-ari : **01 / 00** = **1 point**
 - o . Par ippon ou waza-ari awasete ippon : **10 / 00 ou 02 / 00** = **10 points**
 - o . Par disqualification **10 / 00.3 ou H, X, F, A, M** = **10 points**

- Victoire par décision (règlement jeunes ou animations) ... **00 / 00 ou 01 / 01** = **0 point**

Critères de classement pour les compétitions individuelles en poule

1. Nombre de victoires individuelles
2. Nombre de points marqués
 - o . Ippon, waza-ari awasete ippon, hansoku make, forfait, blessure,... = **10 points**
(même dans l'avantage décisif)
 - o . Waza Ari (en victoire ou défaite, pendant le temps nominal ou l'avantage décisif) = **1 point**
 - o . Victoire par décision (animations)..... = **0 point**
3. Comparaison directe (si égalité parfaite entre 2 judokas)
4. Poule en Avantage décisif (si plus de 2 judokas sont à égalité parfaite)

Critères de classement pour les rencontres par équipes

1. Nombre de victoires individuelles de l'équipe
2. Nombre de points marqués (en victoire ou défaite)
3. Combat en Avantage décisif : 1 catégorie tirée au sort comportant 1 judoka / équipe

Critères de classement en poule pour les compétitions par équipes

1. Nombre de victoires de l'équipe
2. Nombre de victoires Individuelles globales (en victoire ou défaite d'équipe)
3. Nombre de points marqués (en victoire ou défaite d'équipe)
4. Comparaison directe
5. Poule en Avantage décisif (1 judoka / équipe) même catégorie qui a débuté la rencontre et mêmes judokas



Attribution des points en relation grade championnat

Seuls sont comptabilisés les waza-ari et les ippon marqués sur un adversaire au minimum du même grade !

- Victoire par waza-ari (même dans le GS) : **01 / 00** = **7 points**
- Victoire par 2 waza-ari (même dans le GS) : **02 / 00 ou 02 / 01** = **10 points**
- Victoire par ippon (même dans le GS) : **10 / 00** = **10 points**
- Victoire par disqualification de l'adversaire : **10 / 00.3 ou H, X, F, A, M** = **0 point**
- Victoire par décision (animations) : **00 / 00 ou 01 / 01** = **0 point**

NB : Pour les cas particuliers, se reporter au CORG de votre Ligue !

En vigueur, depuis le 1er Janvier 2018

Temps de combat :

Pour les catégories d'âge : Cadets, Juniors et seniors, le temps de combats est fixé à 3mn **pour toutes les compétitions de loisir** (à l'exception du Championnat de France Individuel 2^{ème} Division) sans golden score (décision obligatoire).

Certificats médicaux :

1er cas : Nouvel adhérent ou adhérent n'ayant pas de certificat médical de la saison 2016/2017

Procédure : Présentation de certificat médical datant de moins d'un an

L'idéal étant de faire signer le passeport attestant de fait, la non contre-indication de la pratique du judo en compétition

2ème cas : Renouvellement consécutif de la licence.

1^{ère} procédure (plus simple) : vous pouvez demander à vos licenciés de faire signer comme d'habitude le passeport chaque année (ceux-ci peuvent refuser)

2^{ème} procédure (plus complexe mais légalement applicable) : le pratiquant doit remplir le questionnaire QS-SPORT cerfa N°15699*01. Ce questionnaire doit être rempli de façon secrète et être conservé par le pratiquant. Ensuite, le pratiquant doit signer l'attestation de réponse par la négative au questionnaire (à imprimer sur le site fédéral).

Cette attestation doit être conservée par le club.

Rappel des nouveautés de 2017 encore en vigueur :

- Les changements de catégorie de Baby judo à Minimes se font au 1er Septembre 2017.
- Attention, la saison sportive des minimes de 2^{ème} année durera 16 mois :
- Durée des combats pour les compétitions sportives :
 - Hommes et femmes 4 minutes. Respect de la parité, comme cela est souhaité par le CIO, et unité de temps des combats dans le cadre de la proposition de compétition olympique par équipe mixtes.



LA PESEE

◆ Règles générales

- Le commissaire sportif doit arriver **30 minutes** avant le début de la pesée.
- Les heures de début et de fin des pesées doivent être respectées.
- Le combattant doit se peser en sous-vêtements s'il est mineur, voire uniquement nu s'il est majeur.

Pesée des masculins mineurs : les mineurs masculins se présenteront sur la balance officielle en sous-vêtement (une tolérance de 100 g sera admise).

Pesée des féminines mineures : les judokas mineures féminines se présenteront sur la balance en sous-vêtement et en T-shirt (une tolérance de 100 g sera admise).

Il est interdit de pénétrer dans une salle de pesée avec tout appareil pouvant effectuer des photos ou vidéos.

Tout combattant, accompagnant ou officiel se présentant dans une salle de pesée avec ces appareils se verra immédiatement exclu de la compétition.

Les combattant(e)s majeur(e)s seront pesé(e)s en sous-vêtement, voire nu(e)s à leur demande, dans un local aménagé à cet effet. Les judokas mineur(e)s ne sont pas autorisés à se peser nus.

La salle de pesées n'est accessible qu'aux athlètes et aux responsables de la pesée (pas de parent, pas de professeur).

Le changement de catégorie de poids est autorisé pour toutes les catégories d'âge, sauf pour les seniors (un combattant ne peut pas descendre de catégorie de poids).

◆ Remplissage de la feuille de pesées

Chaque responsable d'un atelier de pesées doit noter son nom sur la feuille de pesées.

Cas n°1 : Le combattant est inscrit dans la bonne catégorie :

- inscrire son poids exact ;
- vérifier son grade et son numéro de licence (corriger si nécessaire en surlignant en jaune les modifications et uniquement les modifications) ;

Cas n°2 : Le combattant n'est pas inscrit :

- inscrire ses nom, prénom, club, grade, date de naissance dans la bonne catégorie de poids ;
- inscrire son poids exact ;
- lui faire signer la feuille de pesée ;
- informer le responsable de la compétition pour les compétitions ayant des phases de sélections avant.

Cas n°3 : Le combattant n'est pas inscrit dans la bonne catégorie de poids.

Dans la catégorie où il était inscrit :

- écrire la nouvelle catégorie de poids dans la case « Observations » et la surligner et faire signer le combattant.

ATTENTION : quel que soit le cas, le refus d'une inscription ne peut être décidé que par le responsable ou le délégué de la compétition ; les Commissaires Sportifs ne sont pas habilités à refuser un combattant.



◆ Le passeport

Le passeport est « l'historique » du combattant, il est valable pour huit licences sportives et contient toutes les informations sportives de son propriétaire. Le passeport « jeune » est autorisé jusqu'à la catégorie d'âge Cadet 1. Au-delà, le combattant est tenu de présenter un passeport adulte.

Le Commissaire Sportif doit vérifier la présence des éléments suivants sur le passeport :

- L'identité :
 - le combattant s'inscrit dans la bonne catégorie d'âge ;
 - le passeport doit être en cours de validité (8 ans) ;
 - la première page contenant les informations du titulaire doit être entièrement remplie ;
 - une photo du combattant doit être apposée à l'emplacement prévu à cet effet et tamponnée par une autorité fédérale (Département, Ligue, CORG, ...) ;
 - le combattant et le représentant légal du combattant mineur doivent avoir signé le passeport à l'emplacement prévu à cet effet (1^{ère} page) ;
- Le grade
 - les grades doivent être signés et le grade du combattant doit être supérieur ou égal au minimum requis pour la compétition ; si un ou plusieurs grades ne sont pas signés, le combattant devra combattre avec la ceinture correspondant au dernier grade homologué ;
 - les grades doivent être signés jusqu'à la ceinture marron par un professeur diplômé d'état ou fédéral, au delà par le secrétariat du CORG ;
 - en cas d'homologation en cours d'un grade de ceinture noire, le combattant pourra présenter un justificatif signé du secrétariat du CORG attestant de la présente homologation accompagné d'une pièce d'identité ;
- La licence
- Le certificat médical

Les modifications et erreurs d'inscription doivent être mises en évidence sur la feuille de pesée (**fluo par exemple**).

ATTENTION : La nationalité française est impérative uniquement pour participer aux championnats de France individuels 1^{ère} Division.



➔ Vérifier l'identité :

Le code barre ;

L'identité du combattant correspond à la photo ;

La photo est tamponnée par un organisme fédéral ;

Le combattant s'inscrit dans la bonne catégorie d'âge ;

La nationalité du combattant l'autorise à combattre dans la manifestation ;

La signature du combattant

Le passeport est en cours de validité (8 ans) ;



1

NOM MARTIN


Emplacement réservé au code barre autocollant se trouvant sur l'imprimé de la licence



IDENTITÉ DU TITULAIRE

Nom de jeune fille : MARTIN

Prénoms : Claire

Date de naissance : 13 Août 1982

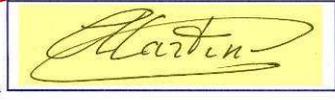
Lieu de naissance : Paris

1^{ère} nationalité : Française 2^e nationalité : _____

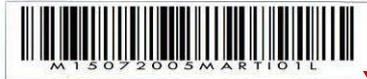
Domicile : 21/25 avenue de la porte de Châtillon
 CP 75014 Ville : Paris

Domicile : _____
 CP | | | | Ville : _____

Signature du titulaire
 (et de son représentant légal pour les mineurs)
 authentifiant l'exactitude des renseignements demandés.



Passeport délivré le 2012-2013
 (saison sportive)


Emplacement réservé au code barre autocollant se trouvant sur l'imprimé de la licence

NOM MARTIN

prénom Hugo



IDENTITÉ DU TITULAIRE
Le tampon ci-dessus atteste que les informations concernant le Titulaire ont été vérifiées avec une pièce d'identité officielle.

Date de naissance : 15 juillet 2005

Lieu de naissance : Paris

Adresse : 21/25 avenue de la porte de Châtillon

Ville : Paris Code postal : 75014

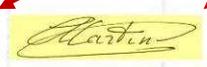
Adresse (en cas de changement) : _____
 Code postal : | | | |

Ville : _____
 N° sécurité sociale : _____

Signature du titulaire et de son représentant légal authentifiant l'exactitude des renseignements demandés.



Hugo Martin Titulaire



Représentant légal

Passeport délivré le 2012-2013

Le code barre ;

L'identité du combattant correspond à la photo ;

La photo est tamponnée par un organisme fédéral ou par le club ;

Le combattant s'inscrit dans la bonne catégorie d'âge ;

Les signatures du combattant et du représentant légal

Le passeport est en cours de validité (8 ans) ;



➔ Vérifier les grades



GRADES JUDO, JUJITSU			GRADES JUDO, JUJITSU		
GRADES	DATE D'OBTENTION	SIGNATURE (NOM LISIBLE) DE L'ENSEIGNANT (numéro de son laissez d'Etat ou titre d'enseignement)	GRADES	DATE D'OBTENTION	AUTHENTIFICATION
C. noir 9 ^{ème} Dan	29/01/1997	[Signature]	C. N. IX ^{ème} Dan		
C. noire 8 ^{ème} Dan	04/06/1995	[Signature]	C. N. VIII ^{ème} Dan		
C. verte 7 ^{ème} Dan	02/02/1994	[Signature]	C. N. VII ^{ème} Dan		
C. orange-verte 6 ^{ème} Dan			C. N. VI ^{ème} Dan		
C. orange 5 ^{ème} Dan	05/11/1992	[Signature]	C. N. V ^{ème} Dan		
C. jaune-orange 4 ^{ème} Dan			C. N. IV ^{ème} Dan		
C. jaune 3 ^{ème} Dan	15/02/1990	[Signature]	C. N. III ^{ème} Dan		
C. blanche-jaune 2 ^{ème} Dan			C. N. II ^{ème} Dan		[Signature]
C. blanche 1 ^{ère} Dan	29/01/1988	[Signature]	C. N. I ^{ère} Dan		[Signature]

➤ Vérifier les grades

Les grades « kyu » sont datés et signés par le professeur du club

Les grades de ceinture noire sont datés et signés par le secrétaire de CORG



grades judo, jujitsu		
grades	date d'obtention	signature de professeur
ceinture marron		
ceinture bleue		
ceinture verte		
ceinture orange-verte		[Signature]
ceinture orange		[Signature]
ceinture jaune-orange		[Signature]
ceinture jaune		[Signature]
ceinture blanche-jaune		[Signature]
ceinture blanche		[Signature]
ceinture blanche		[Signature]
ceinture blanche		[Signature]



➔ La licence sportive FFJDA

La licence sportive est l'engagement du sportif auprès de la fédération française de judo.

Son acquisition permet entre autres de mutualiser les moyens financiers et ainsi d'organiser les manifestations sportives. Elle garantit par ailleurs que le combattant est assuré durant les entraînements en club et au cours des compétitions.

Son acquisition est donc obligatoire pour participer aux manifestations.

Le combattant doit prouver l'acquisition de cette licence, soit en présentant une carte de licence à son nom, soit en apposant le timbre de licence associé sur son passeport sportif. Dans de rares cas (perte, vol), le combattant pourra présenter un duplicata délivré par un organisme fédéral.

- En individuel comme en équipe, le combattant doit présenter deux années de licence FFJDA consécutives ou non, dont celle de l'année en cours.
- En shiaï, le combattant doit présenter trois années de licence FFJDA consécutives ou non, dont celle de l'année en cours.

ATTENTION : la présentation du formulaire de demande de licence (feuille volante) n'est pas suffisante à l'acceptation en compétition.

2		3	
CERTIFICATS MÉDICAUX	VIGNETTES FFJDA	VIGNETTES FFJDA	CERTIFICATS MÉDICAUX
Le certificat devra figurer dans la case correspondant à la licence de la saison en cours.		Le certificat devra figurer dans la case correspondant à la licence de la saison en cours.	
A cocher par le médecin <input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{ère} licence sportive (1) <input checked="" type="checkbox"/> Compétition (2) Date : 27-05-14 Docteur ANGIBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8	2014-2015 Discipline JUDO JUJITSU Nom BLASQUEZ PATRICE Club SHODAN CLUB ARESIEN JUDO N° club 33 171 0 N° de licence M14121953BLASQ01 Date naissance 14/12/1953	5 ^e SAISON La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier	Complétion (2) Date : _____ Signature et cachet
Complétion (2) Date : 09/07/14 Docteur ANGIBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8	2015/2016 Discipline JUDO JUJITSU Nom PATRICE BLASQUEZ Club SHODAN CLUB ARESIEN N° club 33 171 0 A N° licence M14121953BLASQ01 Date naissance 14/12/1953 Grade	6 ^e SAISON La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier	Complétion (2) Date : _____ Signature et cachet
Complétion (2) Date : 09/07/14 Docteur ANGIBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8	JUDO JUJITSU 2016/2017 Nom BLASQUEZ Prénom PATRICE Club SHODAN CLUB ARESIEN N° club 33 171 0 A N° licence M14121953BLASQ01 Date naissance 14/12/1953 Grade	7 ^e SAISON La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier	Complétion (2) Date : _____ Signature et cachet
Complétion (2) Date : 09/07/14 Docteur ANGIBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8	JUDO JUJITSU 2017/2018 Nom BLASQUEZ Prénom PATRICE Club SHODAN CLUB ARESIEN N° club 33 171 0 A N° licence M14121953BLASQ01 Naissance 14/12/1953 Grade Certificat médical : Comp	8 ^e SAISON La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier	Complétion (2) Date : _____ Signature et cachet
(1) Le certificat médical de 1 ^{ère} licence FFJDA atteste de l'absence de contre-indication apparente et à la pratique du Judo d'élite.		(2) Ce certificat médical atteste de l'absence de contre-indication apparente à la pratique du judo-jujitsu en compétition.	



➔ Le certificat médical

Pour participer aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFJDA, tout licencié doit présenter obligatoirement un certificat médical **mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo (Jujitsu) en compétition**. Il doit contenir les termes « judo » et « compétition » : « apte au judo en compétition » ou « apte à la pratique du judo en compétition ».

Sont considérées comme compétition, toutes épreuves sportives conclues par un classement et/ou la délivrance d'un titre, dont la liste est définie dans le code sportif.

Les modalités de renouvellement de la licence, et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé, sont fixées par décret (3 années par décret n° 2016-1157 du 24 août 2016). Depuis janvier 2018 (voir page 7), **le certificat médical est exigé tous les trois ans en cas de renouvellement consécutif de licence dans la même fédération**. Dans ce cas un questionnaire d'autocontrôle de santé devra être renseigné. **En cas de réponse positive à l'une des questions, un certificat médical est exigé.**

L'attestation de non contre-indication peut être portée sur le passeport sportif du pratiquant, **avec date d'établissement, signature et cachet du médecin**. Sur les nouveaux passeports, la case « en compétition » doit être cochée, sur les anciens passeports, la mention « **compétition** » doit être écrite lisiblement dans la case. Pour être valable, celle-ci doit dater **de moins d'un an au jour de la compétition**.

Le certificat médical peut être présenté de diverses façons :

- Certificat sur feuille volante, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition, **de moins d'un an** ;
- Attestation sur le passeport, dans la case prévue à cet effet, avec mention compétition, **de moins d'un an** ;
- Timbre de licence comportant la mention **Comp** ou **Comp (AAA1/AAA2)** où AAA1/AAA2 indique la saison de délivrance du certificat médical (voir exemples ci-dessous). **Toutes les autres mentions (HC, Exonéré, ...) ne valident pas le certificat médical.**

CERTIFICATS MÉDICAUX		VIGNETTES FFJDA		VIGNETTES FFJDA		CERTIFICATS MÉDICAUX	
<p>A cocher par le médecin</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 1^{re} licence sportive (1)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Compétition (2)</p> <p>Date : 2/9/14</p> <p>Docteur ANGBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8</p>		<p>Discipline JUDO JUJITSU</p> <p>Nom BLASQUEZ PATRICE</p> <p>Club SHODAN CLUB ARESIEN JUDO</p> <p>N° club 33 171 0 A</p> <p>N° de licence M14121953BLASQ01</p> <p>Date naissance 14/12/1953</p>		<p>5^e SAISON</p> <p>La signature du Président de la FFJDA devra être apposée sur le timbre de licence pour l'authentifier</p>		<p>Compétition (2)</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature et cachet</p>	
<p>Compétition (2)</p> <p>Date : 6/9/15</p> <p>Docteur ANGBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8</p>		<p>Discipline JUDO JUJITSU</p> <p>Nom PATRICE BLASQUEZ</p> <p>Club SHODAN CLUB ARESIEN</p> <p>N° club 33 171 0 A</p> <p>N° de licence M14121953BLASQ01</p> <p>Date naissance 14/12/1953</p> <p>Grade</p>		<p>6^e SAISON</p> <p>La signature du Président de la FFJDA devra être apposée</p>		<p>Compétition (2)</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature et cachet</p>	
<p>Compétition (2)</p> <p>Date : 6/9/15</p> <p>Docteur ANGBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8</p>		<p>JUDO JUJITSU 2016/2017</p> <p>Nom BLASQUEZ</p> <p>Prénom PATRICE</p> <p>Club SHODAN CLUB ARESIEN</p> <p>N° club 33 171 0 A</p> <p>N° de licence M14121953BLASQ01</p> <p>Date naissance 14/12/1953</p> <p>Grade</p>		<p>Sur le timbre de licence pour l'authentifier</p>		<p>Compétition (2)</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature et cachet</p>	
<p>Compétition (2)</p> <p>Date : 1/6/17</p> <p>Docteur ANGBAUD 21 Av. de la Libération 33740 ARES 33 10 8686 8</p>		<p>JUDO JUJITSU 2017/2018</p> <p>Nom BLASQUEZ</p> <p>Prénom PATRICE</p> <p>Club SHODAN CLUB ARESIEN</p> <p>N° club 33 171 0 A</p> <p>N° de licence M14121953BLASQ01</p> <p>Date naissance 14/12/1953</p> <p>Grade</p> <p>Certificat médical : Comp</p>		<p>Sur le timbre de licence pour l'authentifier</p>		<p>Compétition (2)</p> <p>Date : _____</p> <p>Signature et cachet</p>	

PASSEPORT
Attestation de moins d'un an avec :
- une croix sur les 2 petites cases ou
- la mention **Compétition** dans la case

Au moins 2 timbres de licences dont celle de l'année en cours

JUDO JUJITSU 2017/2018

Nom [REDACTED]

Prénom PATRICE

Club SHODAN CLUB ARESIEN JUDO

N° club 331710A

N° licence M14121953BLASQ01

Naissance 14/12/1953 - Grade

Certificat médical **Comp**

JUDO JUJITSU 2017/2018

Nom [REDACTED]

Prénom BERNARD

Club SHODAN CLUB ARESIEN JUDO

N° club 331710A

N° licence M21071955CHATE01

Naissance 21/07/1955 - Grade

Certificat médical **Comp (2016/2017)**



Lors d'une compétition **avec inscription via l'intranet fédéral, la présence du judoka dans la liste des inscrits certifie la validité du certificat médical** (certification par le club inscripteur).

Tout surclassement d'une catégorie d'âge selon le code sportif et les règlements de compétition de la FFJDA est subordonné à l'établissement **d'un certificat de non contre-indication à ce surclassement datant de moins de 120 jours.**

◆ Le poids du combattant

Lorsqu'un combattant est en règle vis-à-vis des instructions précédentes, celui-ci est alors invité à monter sur la balance officielle de la table pour faire enregistrer sa catégorie de poids en respectant les instructions suivantes ou prioritairement celles du responsable de la pesée.

Les combattants doivent se présenter aux heures de pesées définies préalablement ; un combattant en retard pourra être disqualifié par le responsable de la compétition.

Les commissaires sportifs doivent être du même sexe que les compétiteurs.

Tous les combattants doivent être pesés en sous-vêtement (voire nus s'ils sont majeurs).

Si une balance de contrôle est disponible, **une seule pesée officielle est tolérée.**

Si deux balances indiquent des poids différents, le poids de la balance favorisant le plus le combattant sera officialisé.

Aucune tolérance de poids n'est acceptée sauf pour les mineur(e)s cf. p. 8 : Règles générales

Lors d'un championnat de premier échelon (départemental), les combattants s'inscrivent dans la catégorie de leur poids au jour de la compétition.

Lors d'un championnat sur qualification, aucun changement de poids vers le bas n'est permis ; pour les jeunes athlètes (non seniors), le changement de poids vers une catégorie supérieure est permis.

Lors des compétitions de loisirs, les seniors sont autorisés à changer de catégorie vers le haut uniquement.

Les changements de catégories de poids doivent être mis en évidence selon le code défini par le responsable de la pesée (**fluo par exemple**).

◆ Surclassements d'âges et de poids

a) Compétitions individuelles

Les surclassements d'âges sont interdits pour les benjamins, benjamines, minimes masculins et féminins, les cadettes et cadets 1^{ère} et 2^{ème} année.

Pour toutes les catégories d'âges, le surclassement de poids est interdit en compétition individuelle.

Les judokas masculins et féminins dont le poids est inférieur au minimum des catégories dans lesquelles ils ont été inscrits ne sont pas autorisés à combattre.

Nota : Concernant la catégorie cadets/cadettes une dérogation à titre exceptionnel pour surclassement d'âge pourra être accordée par le DTN.

b) Compétitions par équipes : Voir chapitre « Manifestations par équipes » (page 29).



LE SUIVI DE LA COMPETITION

◆ Avant le début des combats

Se présenter au briefing pour écouter les consignes.

S'installer à l'heure indiquée par le coordinateur à la table qui nous est attribuée et en tout état de cause 5 minutes avant le début des combats.

Initier les nouveaux commissaires au fonctionnement des tableaux électroniques.

Lire tous les noms inscrits sur la poule ou le tableau. S'il y a des homonymes, indiquer le nom et le prénom de ceux-ci lors de l'appel des combattants.

Au cours de la manifestation, le commissaire sportif est responsable du suivi de la compétition dans la ou les catégories qui lui a (ont) été attribuée(s).

Sa tâche consiste ainsi à :

- appeler les combattants ;
- assurer le suivi des combats (voir chapitre suivant) ;
- remplir les documents retraçant le déroulement de la compétition.

◆ Les annonces

➔ Appel des combattants

Jusqu'à la catégorie minime, appeler tous les combattants à se présenter sur le tapis afin de vérifier la présence de tous.

- Appeler les deux combattants de la façon suivante :
n° du tapis - se présentent - nom du 1^{er} combattant – nom du 2^{ème} combattant.
Exemple : « Tapis 1 se présentent Dupont Durand ».
- Une fois le combat commencé, appeler les combattants suivants à se préparer :
n° du tapis – se préparent - nom du 1er combattant – nom du 2ème combattant.
Exemple : « Tapis 1 se préparent Pont Dupain ».
- Si plusieurs catégories se déroulent sur le tapis, indiquer la catégorie de poids après le n° du tapis.
Exemple : « Tapis 1, catégorie -60kg, se présentent (ou se préparent) Dupont Durand ».

Précisions :

- Le premier combattant appelé porte **la ceinture rouge**. En international, la ceinture blanche.
- Avant d'appeler les combattants, vérifier que le temps de repos est respecté : « Après le temps de repos réglementaire, se préparent Dupont Merlin ».
- Attendre que personne ne parle au micro pour faire une annonce.
- A l'appel des combattants pour monter sur le tapis, si l'un d'entre eux ne s'est pas présenté au bout d'une minute faire un 1^{er} appel : « Tapis 1, 1^{er} appel, Dupont Cédric ».
Au bout d'une minute s'il est toujours absent : « Tapis 1, 2^{ème} appel, Dupont Cédric, Judo Club Trianon ». Puis au bout d'une minute si nécessaire : « Tapis 1, 3^{ème} appel, Dupont Cédric, Judo Club Trianon ».



➡ Annonce du vainqueur

- N° du tapis - vainqueur – nom.
Exemple : « Tapis 1, Vainqueur Dupont ».

En benjamins, afin d'éviter des erreurs, le vainqueur doit donner son nom à la table.

➡ Appel des demi-finales, places de 3ème et finales

- Exemples demi-finales :
 - « Tapis 1, se préparent pour la finale du tableau A, Dupont Boulanger ».
 - « Tapis 1, se préparent pour la finale du tableau B, Merlin Landes ».
 - « Tapis 1, finale du tableau A, Dupont Boulanger ».
 - « Tapis 1, finale du tableau B, Merlin Landes ».
- Exemples places de 3^{ème} :
 - « Tapis 1, se préparent pour la place de 3ème, Boulanger Levain ».
 - « Tapis 1, se préparent pour la place de 3ème, Aubert Girard ».
 - « Tapis 1, place de 3ème, Boulanger Levain ».
 - « Tapis 1, place de 3ème, Aubert Girard ».
- Exemples finale :
 - « Tapis 1, se préparent pour la finale, Dupont Merlin ».
 - « Tapis 1, finale du Championnat Départemental Juniors, catégorie -60kg, Dupont Cédric Judo Club Trianon, Merlin Alexis Judo Club Fernois ».

➡ Composition des équipes

Appeler un par un les responsables de chaque équipe **en cachant la feuille de l'équipe adverse**. Les responsables doivent alors indiquer qui combat (titulaire, remplaçant, montée de catégorie).

➡ Annonce de l'équipe vainqueur

n° du tapis – vainqueur - nom de l'équipe vainqueur – victoires – points – à – victoires - points.

Exemple : « Tapis 1, vainqueur Judo Club Trianon, 3 victoires 27 points à 1 victoire 10 points ».

Si l'équipe perdante n'a marqué ni victoire ni point, ne pas annoncer son score.



LES DOCUMENTS DE COMPETITION

Les décisions de l'arbitre doivent être transcrites sur les tableaux électroniques immédiatement après leur annonce.

Seul l'arbitre peut faire changer la marque au tableau (pas les juges, pas les accompagnants).

A l'issue de chaque combat, le commissaire sportif doit inscrire le résultat de celui-ci sur les feuilles de compétition qui lui sont confiées.

Ces feuilles peuvent être de types différents selon le type de compétition et le nombre de participants :

- Poule de 2, 3, 4, 5 ou 6 combattants ;
- Tableau sans repêchage ;
- Tableau à double-repêchage ;
- Tableau à repêchage au quart de finale ;
- Tableau à repêchage intégral.
- Poules puis tableau (sans repêchage, double-repêchage ou repêchage au quart) ;

Un exemple de chacun de ces types de feuilles ainsi que les instructions de remplissage est décrit dans les chapitres suivants.

En tout état de cause, il convient de respecter les instructions communes suivantes.

- Cette feuille est la seule trace officielle de la compétition auprès des instances fédérales. Il est donc important de remplir fidèlement le résultat de chaque combat, et ce, le plus lisiblement possible.
- A partir de la catégorie d'âge des cadets, les manifestations officielles sont le support des passages de grades (ceinture noire) par le biais de la relation grade-championnat. Les combattants, en fonction du nombre de Ippon et de Waza-ari marqués, se voient attribuer un nombre de points comptant pour leur passage de grade.
- Il convient donc de vérifier avant le début de la compétition que la feuille de compétition comporte bien le grade de tous les combattants et de reporter fidèlement le nombre de valeurs marquées mais aussi de pénalités comme décrit ci-dessous.
- Afin de gérer au mieux les temps de récupération, le Commissaire Sportif est invité à noter l'heure à l'issue de chaque combat.
- Lorsqu'une catégorie est en passe d'être terminée, le Commissaire Sportif prévient son responsable afin que celui-ci puisse lui confier une autre catégorie le plus rapidement possible.
- Lorsqu'une feuille est entièrement remplie, le commissaire signe son nom en bas de la feuille et la fait parvenir à son responsable.



NOTATION DES RESULTATS

◆ Méthode générale

Le commissaire sportif lorsqu'un combat est terminé doit inscrire les résultats dans l'ordre suivant : le nombre de Ippon, de Waza-ari, puisque le marquage se fait toujours sur 2 chiffres, suivi d'un point et du nombre ou de la lettre correspondants aux pénalités reçues par le vainqueur ensuite séparé par une barre oblique des mêmes informations concernant le perdant.

Exemple en tableau : **11.2/01.3** ou **10/00.H**

Exemple en poule :

11.2
01.3

ou

10
00.H

◆ Avantage décisif ou GOLDEN SCORE :

Lorsqu'il y a égalité de points à la fin du combat, quelque soit le nombre de pénalité, le combat est prolongé sans limite de temps. S'applique alors la règle de l'avantage décisif : le premier qui réalise une technique valorisée gagne ou le premier à être disqualifié (ou raison médicale) perd.

Sur le temps de combat réglementaire, les pénalités ne décident pas de la victoire, si les valeurs techniques (Waza-ari) sont à égalité à l'issue de celui-ci, il y a Golden Score avec conservation du tableau de marque.

Pendant le golden score la première technique validée ou la disqualification d'un combattant arrête le combat et permet de désigner le vainqueur.

Pour les benjamins, les minimes et les compétitions de loisirs (à l'exception du Championnat de France Individuel 2^{ème} Division), il n'y a pas d'avantage décisif, il y a décision obligatoire.

Important : prise en compte des valeurs marquées pendant le golden score pour la relation grade championnat

◆ Sanctions par Shido :

- Les shidos ne sont pas convertis en valeur.
- Un judoka peut recevoir jusqu'à 3 shidos pendant un combat.
- **Les shido ne permettent pas de donner la victoire**, (sauf le 3^{ème})
- Le 3^{ème} Shido donne Hansoku make, et doit être attribué à l'unanimité des trois arbitres en France (rappel pour la FIJ c'est à la majorité). Le combattant pourra être repêché.
- Voici les notations correspondantes :
 - 1^{er} shido : **00/00.1**
 - 2^{ème} shido : **00/00.2**
 - 3^{ème} shido : **10/00.3** (Hansoku make)
- Lorsque trois shidos seront annoncés pour le même combattant l'arbitre annonce Hansoku make et met fin au combat.



◆ Disqualifications :

Il existe 6 cas de disqualification possibles lors d'un combat :

- **Hansoku Make direct, non disqualificatif** (faute technique grave – le judoka peut reprendre la compétition).
Notation : **10/00.H**
Une attention particulière est demandée aux arbitres et CS dans le cas du premier shido attribué pour **saisie sous la ceinture** car en cas de récurrence il y a Hansoku make.
- **Hansoku Make direct, disqualificatif** (faute contraire à l'esprit du judo – le judoka ne peut pas reprendre la compétition).
Notation : **10/00.X**
- **Hansoku Make indirect**, cumul de 3 shidos.
Notation : **10/00.3**
- **Forfait** (non présentation sur un combat).
Notation : **10/00.F**
- **Abandon** (le judoka abandonne de lui-même suite à une blessure).
Notation : **10/00.A**
- **Décision Médicale** (le médecin ne permet pas la reprise du combat au judoka).
Notation : **10/00.M**

De plus, lorsqu'un combattant est arrêté par le médecin au cours d'un combat, il convient au Commissaire Sportif de demander à l'Arbitre si ce combattant est autorisé à continuer la compétition.

◆ Attribution des points en relation grade championnat (poule et/ou tableau)

Seuls sont comptabilisés les Waza-ari et les Ippons marqués sur un adversaire au minimum du même grade !

Victoires	Notation du résultat	Equivalence en points
Victoire par Waza-ari (même en GS)	01/00	7 points
Victoire par 2 Waza-ari (même en GS)	02/00 ou 02/01	10 points
Victoire par Ippon (même en GS)	10/00	10 points
Victoire par disqualification de l'adversaire	10/00.3 ou H, X, F, A, M	0 points
Victoire par décision	00/00 ou 01/01	0 points



LA POULE

L'un des documents permettant de suivre le déroulement d'une compétition est la « poule ». On désigne par ce terme un tableau répertoriant les résultats des combats de chaque combattant avec tous les autres combattants de la poule.

Cette formule est utilisée pour les catégories contenant un très faible nombre de participants ou bien comme phase qualificative pour un tableau final (sans repêchage). La plupart des poules contiennent 2, 3, 4, 5 ou 6 combattants :

- Tous les combattants doivent se rencontrer ;
- Lorsqu'un combattant est disqualifié pour le reste de la compétition (hansoku-make direct disqualificatif, forfait, abandon ou décision médicale avec arrêt de la compétition), le résultat du combat est inscrit dans la case en question selon les règles définies précédemment puis la ligne ainsi que les colonnes de chacun des combats du combattant éliminé sont surlignées pour mettre en évidence le retrait du combattant. Le classement final est alors établi sans tenir compte des combats surlignés, tout comme si le combattant éliminé n'avait jamais participé à la manifestation. Néanmoins, si cette disqualification se produit lors de son dernier combat de poule, alors on ne change rien et le judoka est classé normalement. Pour la relation grade championnat, les points marqués, jusqu'à la disqualification, sont pris en compte, pour lui ou ses adversaires.
- Critères de classement pour les compétitions individuelles en poule :
 1. Nombre de victoires individuelles
 2. Nombre de points marqués
 - . Ippon, waza-ari awasete ippon, hansoku make, forfait, blessure, ... = **10 points**
(même dans l'avantage décisif)
 - . Waza Ari (en victoire ou défaite, pendant le temps nominal ou l'avantage décisif) = **1 point**
 - . Victoire par décision (animations) = **0 point**
 3. Comparaison directe (si égalité parfaite entre 2 judokas),
 4. Poule en Avantage décisif, la première marque arrête le combat (si plus de 2 judokas sont à égalité parfaite).
- En équipe : voir le chapitre « Manifestations par équipes ».

◆ Notation des points en poule (pour le classement)

Avantages	Notation du résultat sur la feuille de poule	Notation des points en poule
Waza-ari (victoire ou <u>défaite</u>)	01/00 ou 02/01 ou 10/01	1 point
Victoire par Ippon	10/00	10 points
Victoire par disqualification de l'adversaire	10/00.3 ou H, X, F, A, M	10 points
Victoire par décision	00/00 ou 01/01	0 point



◆ Uniformisation de la notation en poule

Poule à lecture diagonale

Exemple 1 :

CLUB	Grade	NOM Prénom			V	Pts	Cl	
Club 1	5D	DURAND		01 00	X	1	1	2 ^{ème}
Club 2	2D	DUPONT	X		10 00	1	10	1 ^{er}
Club 3	3D	DUPUIS	01 01.2	X		1	0	3 ^{ème}

Ordre des combats : 1x2 2x3 1x3

12' 19'

Noter ici l'heure de fin du combat (seulement les minutes)

Le marquage en poule doit être effectué comme dans le tableau : score du vainqueur puis score du perdant, dans la case du vainqueur et pour le perdant **une croix avec nombre de waza-ari du perdant** (voir ci-dessus).

- **Combat 1x2** : Le rouge gagne par Waza-ari. On note 01/00 et on place une croix dans la case du perdant (symbole de défaite).
- **Combat 2x3** : Le rouge gagne par Ippon.
- **Combat 1x3** : Le blanc gagne par décision. (Rouge 1 Waza-ari et Blanc 1 Waza-ari et 2 shido).

Ainsi, les croix permettent de connaître rapidement les combats perdus, les scores complets notés dans les cases signifiant automatiquement une victoire.

Il faut donc enfin faire les totaux des victoires et les totaux des points pour établir le classement.

Cette notation permet une lecture plus facile car cela ne surcharge pas la poule.

Exemple 2 :

CLUB	Grade	NOM Prénom			V	Pts	Cl	
Club 1	5D	DURAND		10 01	X	1	10	3 ^{ème}
Club 2	2D	DUPONT	X		10 00	1	11	1 ^{er}
Club 3	3D	DUPUIS	10 00	X		1	10	2 ^{ème}

Ordre des combats : 1x2 2x3 1x3

- **Combat 1x2** : Le rouge gagne par Ippon, le blanc a marqué un Waza-ari.
- **Combat 2x3** : Le rouge gagne par Ippon.
- **Combat 1x3** : Le blanc gagne par Ippon.

DUPONT : 1 ippon + 1 Waza-ari = 11 point → DUPONT 1^{er},

DURAND et PUPUIS : 1 ippon = 10 points.

DUPUIS bat DURAND → DUPUIS 2^{ème} et DURAND 3^{ème}.



Exemple 3 :

CLUB	Grade	NOM Prénom				V	Pts	Cl
Club 1	5D	DURAND		10		1	10	
				00				
Club 2	2D	DUPONT			02	1	10	
					00			
Club 3	3D	DUPUIS	10		1	10		
			00					

Ordre des combats : 1x2 2x3 1x3

- **Combat 1x2** : Le rouge gagne par Ippon ;
- **Combat 2x3** : Le rouge gagne par Ippon ;
- **Combat 1x3** : Le blanc gagne par Ippon.

1 victoire et 1 défaite pour chaque combattant = égalité du nombre de victoires et de points (1 v. 10 pts).

Les 3 judokas sont à égalité parfaite :

- Refaire la poule **en avantage décisif : la première marque arrête le combat** ;
- Le classement est calculé à l'issu de ces nouveaux combats.

Poule à lecture verticale

Dans cette présentation à lecture verticale, l'ordre des combats est défini dans le titre de colonne, chaque colonne correspond à un combat

La notation dans chaque case est identique à celle de la poule à lecture diagonale.

Exemple :

CLUB	Grade	NOM Prénom	1/2	3/4	1/3	2/4	1/4	2/3	V	Pts	Cl
Club 1	1D	DURAND	10						1	10	4 ^{ème}
			01								
Club 2	1D	DUPONT						02	1	12	3 ^{ème}
								00			
Club 3	1D	MARIN		10	10				2	20	1 ^{er}
				00	00						
Club 3	1D	DUPUIS				02	10		2	20	2 ^{ème}
						01	00				

12' 19' 26' 32' 37'

Reporter dans la case du vainqueur ce qui est indiqué au tableau d'affichage.
Faire une croix dans la case du perdant et reporter le nombre de waza-ari du perdant

Noter ici l'heure de fin du combat (seulement les minutes)

Faire le total des valeurs marquées, y compris les waza-ari marqués lors des combats perdus



Exemple d'un combattant disqualifié pour le reste de la compétition.

Lorsqu'un combattant est disqualifié pour le reste de la compétition (hansoku-make direct disqualificatif, forfait, abandon ou décision médicale avec arrêt de la compétition), le résultat du combat est inscrit dans la case en question selon les règles définies précédemment puis la ligne ainsi que les colonnes de chacun des combats du combattant éliminé sont surlignées pour mettre en évidence le retrait du combattant.

Le classement final est alors établi sans tenir compte des combats surlignés, tout comme si le combattant éliminé n'avait jamais participé à la manifestation. Néanmoins, si cette disqualification se produit lors de son dernier combat de poule, alors on ne change rien et le judoka est classé normalement.

Pour la relation grade championnat, les points marqués, jusqu'à la disqualification, sont pris en compte, pour lui ou ses adversaires.

Exemple avec une poule à lecture diagonale

NOM Prénom	CLUB	Grade		1	2	3	4	5	V	Pts	Cl
DURAND Michel	Club 1	5D	1		X	10 00	X	10 00	2	20	1 ^{er}
DUPONT Laurent	Club 2	2D	2	01 00		X	X				Non classé
DUPUIS Frédéric	Club 3	3D	3	X	10 00		10 01	10 00	2	20	2 ^{ème}
MARTIN Bruno	Club 4	2D	4	10 00	10 00.F	X		01 00	2	12	3 ^{ème}
DUBOIS Pascal	Club 5	3D	5	X		X	X		0	0	4 ^{ème}

Ordre des combats 4x5 1x2 3x4 1x5 2x3 1x4 3x5 2x4 1x3 2x4

Exemple avec une poule à lecture verticale

NOM Prénom	CLUB	Grade	4/5	1/2	3/4	1/5	2/3	1/4	3/5	2/4	1/3	2/5	V	Pts	Cl
DURAND Michel	Club 1	5D		X		10 00		X			10 00		2	20	1 ^{er}
DUPONT Laurent	Club 2	2D		01 00			X			X					Non classé
DUPUIS Frédéric	Club 3	3D			10 01		10 00		10 00		X		2	20	2 ^{ème}
MARTIN Bruno	Club 4	2D	01 00		X			10 00		10 00.F			2	12	3 ^{ème}
DUBOIS Pascal	Club 5	3D	X			X		X					0	0	4 ^{ème}
			6'	12'	19'	26'	32'	37'	45'	56'					



LES TABLEAUX

Il existe 4 sortes de tableaux utilisés lors des compétitions :

- Tableau sans repêchage (généralement avec éliminatoires en poules) ;
- Tableau à repêchage double, utilisé pour les compétitions de haut niveau ;
- Tableau repêchage au quart de finale (généralement avec éliminatoires en poules) ;
- Tableau à repêchage intégral, utilisé pour les compétitions jeunes car il permet à tous les combattants de faire au minimum 2 combats.

Les principales règles de remplissage des tableaux sont données ci-après :

- Le score du combat est écrit en dessous du trait (sous le nom du vainqueur) en inscrivant toujours **le score du vainqueur/le score du perdant** ;
- Repêchage double :
 - Les demi-finalistes repêchent tous les adversaires qu'ils ont battus ;
 - Les demi-finalistes perdants sont croisés dans le repêchage ;
 - Les repêchages sont faits par quart de tableau ;
- Repêchage au quart de finale :
 - Les demi-finalistes repêchent uniquement les adversaires qu'ils ont battus en quart de finale ;
 - Les demi-finalistes perdants sont croisés dans le repêchage ;
 - Les repêchages sont faits par quart de tableau ;
- Repêchage intégral :
 - Il permet de repêcher tous les candidats mais le risque existe que 2 combattants se rencontrent 2 fois au cours de la même compétition ;
 - Les combats du tableau principal portant alors tous un numéro, il suffit d'inscrire le perdant du combat en question dans le repêchage au niveau du trait portant le même numéro que celui du combat.

ATTENTION : le repêchage est la partie la plus complexe du déroulement de la compétition, c'est pourquoi une règle d'or existe :

Toujours faire vérifier ses repêchages.

N'hésitez pas à demander au responsable des commissaires sportifs de l'aide pour les repêchages.



LE SUIVI DES COMBATS

Le dernier travail du commissaire sportif est le suivi en temps réel des combats ayant lieu sur son tapis.

Plusieurs solutions de suivi sont possibles pour rendre compte des décisions de l'arbitre :

- Les chronos et affichages manuels ;
- Les pupitres automatisés ;
- Le suivi informatique.

◆ Instructions générales

Quelle que soit la méthode utilisée, il convient de respecter les instructions suivantes :

- Rester attentif au combat afin d'être le plus réactif possible ;
- Reporter fidèlement à l'affichage les décisions de l'arbitre ;
- Accorder une attention privilégiée, d'une part au temps d'immobilisation, d'autre part au temps du combat ; en cas d'enchaînement de décisions, il convient donc de privilégier la gestion des temps, les valeurs (points, pénalités) étant retranscrites après ;
- Attendre d'avoir reporté le résultat sur la feuille de suivi et que les combattants soient sortis du tapis pour remettre l'affichage à zéro. Il est donc conseillé de ne remettre à zéro qu'une fois la table prête à continuer afin d'éviter le départ précipité du combat suivant.

ATTENTION : seul l'arbitre central peut faire changer une valeur.

Les outils de suivi de combat étant différents selon les lieux d'organisation des manifestations, une formation à ces outils est généralement organisée avant le début de la compétition (pendant le tirage au sort).

◆ Le temps de combat

En manifestations officielles le temps de combat est de :

Compétitions Sportives + Championnat de France Individuel 2ème Division senior					
Catégorie	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors
Temps de combat			Indiv. : 4 min Equ. : 3 min	4 min	4 min
Golden score			Illimité		
Temps de repos			10 min (en individuel comme en équipe)		
Temps théorique cumulé de combat			Pas de consigne		

Compétitions de loisir (sauf Championnat de France Individuel 2ème Division senior)					
Catégorie	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors
Temps de combat	2 min	3 min	3 min	3 min	3 min
Golden score	Aucun (Décision obligatoire)				
Temps de repos	2 temps de combat		2 temps de combat		
Temps théorique cumulé de combat	20 min	30 min	Pas de consigne		



Depuis le 1er Janvier 2018

Pour les catégories d'âge : Cadets, Juniors et seniors, le temps de combats est fixé à **3mn pour toutes les compétitions de loisir** (à l'exception du Championnat de France Individuel 2^{ème} Division seniors).

Depuis 2017 : Durée des combats pour les compétitions sportives :

- Hommes et femmes 4 minutes. Respect de la parité, comme cela est souhaité par le CIO, et unité de temps des combats dans le cadre de la proposition de compétition olympique par équipe mixtes.

En tournoi de grades (shiai) le temps de combat est de :

- 2 minutes pour les ceintures noires ;
- 2 minutes pour les ceintures marron.

En cas d'égalité il y a Hikiwaké (pas de Golden score)

◆ Le temps d'immobilisation

En fonction de la durée d'immobilisation, le combattant obtient la valeur correspondante :

- De 10 à 19 secondes : Waza-Ari ;
- 20 secondes : Ippon.



MANIFESTATIONS PAR EQUIPES

Les manifestations par équipes adoptent une réglementation spécifique décrite ci-après.

De manière générale, il importe de toujours respecter par ordre de priorité :

1. Les consignes particulières de l'organisation (tournoi par exemple) ;
2. La réglementation spécifique aux manifestations par équipes ;
3. La réglementation générale décrite dans les chapitres précédents.

◆ La pesée

Lors de compétition par équipe, la pesée se fait par équipe complète, par ordre de poids croissants **dans le respect des règles (voir page 8)**.

Le commissaire sportif remplit la feuille d'inscription (une par équipe) et la conserve à la fin de la pesée (voir feuille plus loin).

Chaque combattant doit être en règle vis-vis des conditions de licences et de certificats médicaux décrits précédemment.

◆ Double appartenance

Dans le cadre des compétitions par équipes cadets, juniors, seniors masculins et féminines, un club peut constituer une de ses équipes par les licenciés d'un ou plusieurs autres clubs de la même ligue (à l'exception des licenciés seniors 1^{ère} division des 16 clubs classés par équipes 1^{ère} division au 31 août de la saison précédente). Les équipes sont constituées sur le tapis autour d'une majorité ou une égalité de licenciés du club d'accueil.

Chaque compétiteur peut être engagé dans un autre club que le sien (et un seul) sous condition d'une convention annuelle de double appartenance écrite, signée avant le 1er novembre de chaque année sportive par l'intéressé et les présidents des deux clubs concernés et visée par le président de ligue.

Les combattants doivent être inscrits dans la catégorie de poids réelle où ils appartiennent : aucun surclassement de poids n'est autorisé à la pesée. L'équipe ne peut pas inscrire plus de 2 combattants par catégorie de poids. Toute équipe engagée doit comporter au moins 3 combattants.

Le capitaine de l'équipe doit signer la feuille d'inscription à la fin de la pesée.

◆ Surclassements d'âges et de poids en équipes

Surclassement d'âge

- est interdit pour les benjamins, benjamines, minimes masculins et féminins, cadettes et cadets 1^{ère} et 2^{ème} année,
- est autorisé pour les cadets 3^{ème} année, juniors, masculins et féminins.

Surclassement de poids

- est interdit pour les benjamins, benjamines, minimes masculins et féminins, cadettes, cadets,
- est autorisé pour les juniors (-60kg, -66kg, -73kg) et seniors.

Le double surclassement âge et poids est interdit (sauf pour les juniors dans les équipes seniors).



◆ Le temps de combat

En championnat, le temps de combat est de :

- 3 minutes pour les cadets ;
- 4 minutes pour les juniors ;
- 4 minutes pour les seniors.

En cas d'égalité à la fin du temps règlementaire le combat continuera par un Golden score (temps illimité).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, pour les catégories d'âge : Cadets, Juniors et seniors, le temps de combats est fixé à 3mn pour toutes les compétitions de loisir.

◆ Le suivi de compétition

Le suivi des manifestations par équipe se fait à l'aide des feuilles d'inscriptions (voir feuille ci-après).

En règle générale, la table centrale gère les feuilles de poules et le tournoi des combats. Elle attribue à chaque table de commissaires sportifs, un combat et les 2 feuilles de suivi correspondantes.

Les commissaires sportifs se chargent alors d'appeler les capitaines des 2 équipes combattantes afin qu'ils choisissent les combattants de chaque catégorie.

A partir de la catégorie Junior, un combattant est autorisé à combattre dans sa catégorie d'inscription et dans celle immédiatement au-dessus.

Une fois le choix fait, le capitaine ne sera plus autorisé à modifier la composition de l'équipe.

ATTENTION : chaque capitaine ne doit JAMAIS voir la composition effective de l'équipe adverse.

Les saluts par équipe initiaux et finaux se font uniquement avec les compétiteurs inscrits sur la composition d'équipe.

Le commissaire sportif, selon les instructions de la table centrale, indique la catégorie de poids qui commencera à combattre. Les combats se déroulent alors dans l'ordre croissant des catégories de poids à partir de la catégorie indiquée précédemment.

Les combattants doivent connaître l'ordre des combats, il est donc INUTILE de les appeler à chaque fois. Le commissaire sportif apportera cependant une attention particulière, lorsqu'un combattant est manquant, à ce que le suivant ne monte pas prématurément sur le tapis.

En équipe, si un combattant prend Hansoku-make direct avec interdiction de poursuivre la compétition (faute contraire à l'esprit du judo), il ne pourra plus se représenter, mais pourra être remplacé pour les tours suivants.

Obligation pour les équipes d'effectuer tous les combats prévus sur la feuille de rencontre. Dans le cas contraire, l'équipe sera déclarée perdante pour la rencontre.

Si lors d'une rencontre, la victoire d'une équipe est acquise, les accompagnants des deux équipes peuvent modifier la composition de la feuille de rencontre (les deux derniers combattants).



◆ Notation des points en équipes (pour le classement)

A l'issue de chaque combat, le commissaire sportif reporte le résultat du combat dans les cases appropriées des feuilles de suivi de la compétition. Pour cela, il se contente de remplir la 1^{ère} case par **V ou D**, pour Victoire ou Défaite, et la 2^{ème} case par le **nombre de points** associés au combat, détaillés ci-dessous.

Avantage	Résultat sur le panneau d'affichage	Notation des points
Waza-ari (victoire ou défaite)	01/00 ou 02/01 ou 10/01	1 point
Victoire par Ippon	10/00	10 points
Victoire par disqualification de l'adversaire	10/00.3 ou H, X, F, A, M	10 points
Victoire par décision	00/00 ou 01/01	0 point

◆ Critères de classement pour les combats en équipes

A la fin de tous les combats de l'équipe, le commissaire sportif fait le total des victoires et des points et détermine le vainqueur en tenant compte des critères suivants :

1. Nombre de victoires individuelles de l'équipe
2. Nombre de points marqués (en victoire ou défaite)
3. Combat en Avantage décisif : 1 catégorie tirée au sort comportant 1 judoka / équipe, la première marque arrête le combat.

Le commissaire sportif annonce l'équipe vainqueur (lors du salut final) :

n° du tapis – vainqueur - nom de l'équipe vainqueur – victoires – points – à – victoires - points.

Exemple : « Tapis 1, vainqueur Judo Club Trianon, 3 victoires 23 points à 1 victoire 10 points ».

Si l'équipe perdante n'a marqué ni victoire ni point, ne pas annoncer son score.

A l'issue de la rencontre, le commissaire sportif rapporte les feuilles de chaque équipe à la table centrale qui lui donnera alors les feuilles de la rencontre suivante.

◆ Critères de classement en poule pour les compétitions par équipes

Lorsque les équipes se rencontrent en poule, le classement des équipes se fait selon les critères suivants :

1. Nombre de victoires de l'équipe
2. Nombre de victoires Individuelles globales (en victoire ou défaite d'équipe)
3. Nombre de points marqués (en victoire ou défaite d'équipe)
4. Comparaison directe
5. Poule en Avantage décisif (1 judoka / équipe) même catégorie qui a débuté la rencontre et mêmes judokas



CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUBS 1^{ere} DIVISION
le 31 octobre et 1 novembre 2009 à Coubertin



Nom de l'équipe:

Nom et signature de l'accompagnateur:

Exemple de feuille de suivi de compétition par équipes pour une équipe particulière :

Cat	Poils	Clubs rencontrés	1 ^{er} Tour		2 ^{eme} Tour		3 ^{eme} Tour		4 ^{eme} Tour		5 ^{eme} Tour		6 ^{eme} Tour		Signature
			V ou D	P	V ou D	P	V ou D	P	V ou D	P	V ou D	P	V ou D	P	
-60															
-60															
-66															
-66															
-73															
-73															
-81															
-81															
-90															
-90															
-100															
-100															
+100															
+100															
Total victoires/Points															
Vainqueur															



RAPPEL SUR LES REGLES D'ARBITRAGE

Afin de suivre au mieux le combat, de le comprendre et d'être le plus réactif possible, le commissaire sportif se doit de connaître les règles principales d'arbitrage.

Cet apprentissage passe le plus souvent par sa propre expérience en tant que combattant et est tenu à jour grâce à des sessions de formation communes avec l'école d'arbitrage lors des stages de début d'année.

Le tableau suivant rappelle la signification des principales annonces de l'arbitre.

INTERRUPTIONS / REPRISE DU COMBAT	
HAJIME	COMMENCEZ
MATTE	ARRÊTEZ
SORE-MADE	FIN DE COMBAT
SONO-MAMA	NE BOUGEZ PLUS
YOSHI (après un SONO-MAMA)	REPRENEZ
IMMOBILISATIONS	
OSAE-KOMI	DÉBUT D'IMMOBILISATION
TOKETA	SORTIE D'IMMOBILISATION
AVANTAGES / PÉNALITÉS	
IPPON	VICTOIRE (10)
WAZA-ARI AWAZATE IPPON	VICTOIRE (02)
WAZA-ARI	GROS AVANTAGE (01)
SHIDO	PÉNALITÉ
HANSOKU-MAKE	DISQUALIFICATION (H ou X)
DÉCISIONS	
HANTEI	DÉCISION AVEC LES JUGES
HIKI-WAKE	EGALITE (Uniquement pour les Benjamins)
YUSEI-GAESHI	VICTOIRE PAR DÉCISION
KIKEN-GAESHI	VICTOIRE PAR ABANDON (A ou M)
FUSEN-GAESHI	VICTOIRE PAR FORFAIT (F)

LES GESTES DE L'ARBITRE

Certaines annonces sont par ailleurs accompagnées de gestes qu'il est important de connaître dans le cas où l'on n'entend pas ou mal l'arbitre :



IPPON



WAZA-ARI



WAZA-ARI AWASETE IPPON



HAJIME/SOREMADE



MATTE



KACHI



HIKIWAKE



OSAE-KOMI



TOKETA



SONOMAMA/YOSHI



APPEL DU MEDECIN



ANNULATION



NON VALABLE



APPEL DES JUGES



JUDOGI



PENALITE



NON COMBATIVITE



DEFENSE EXAGEREE



FAUSSE ATTAQUE



PREPARATION DECISION



HENTEI



KASHI



LISTE DES TACHES DU COORDINATEUR

1. Arriver 30 minutes avant le début de la pesée.
2. Mettre en place les ateliers de pesées :
 - récupérer les balances auprès du responsable de la compétition ;
 - installer les balances et vérifier leur fonctionnement ;
 - donner les feuilles de pesées aux commissaires sportifs en charge de la pesée.
3. Pendant la pesée, installer et vérifier les tables :
 - pupitres : vérifier les temps de combat correspondant à la catégorie concernée ;
 - chronomètres ;
 - drapeaux.
4. Mettre en place le réseau et vérifier que tout fonctionne correctement.
5. Pointer les commissaires sportifs et établir la répartition des tables :
 - si possible mettre un CS confirmé à chaque table ;
 - la répartition doit prendre en compte les autres pesées de la journée et donc les CS qui partent aux différentes pesées.
6. Réunir l'ensemble des CS, donner la répartition des tables et préciser le cas échéant les règles particulières de la compétition (ex : les places de 3^{ème} se font au fur à et mesure ou à la fin de la compétition).
7. Distribuer les catégories les plus importantes en premier et annoncer au micro la répartition des catégories sur les différents tapis. Comblent les temps de repos de fin de tableau en distribuant les poules en dernier ou un petit tableau.
8. Donner les feuilles de relation grade/championnat s'il y a lieu.
9. Donner les catégories en fonction de l'avancement sur les tapis.
10. Dans la mesure du possible, annoncer les catégories 15 minutes à l'avance (ex : « La catégorie -60 kg se prépare sur le tapis 1 »).
11. Une fois la manifestation lancée, distribuer les feuilles de frais. Vérifier que toutes les feuilles soient remplies.
12. Faire le tour des tables afin de voir l'avancement des tableaux. S'il n'y a pas de réseau, ramener les feuilles régulièrement à la table centrale pour le suivi de tableaux.
13. Organiser le tournoi du déjeuner : 30 minutes par commissaire afin que tous puissent se restaurer.
14. Remettre les convocations pour le niveau supérieur au responsable de chaque table.



COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF

◆ Préalable

Un grand nombre de judoka sont attirés par les activités du secteur arbitral. Etre présent autour des tatamis, dans un rôle actif intéresse un grand nombre de pratiquants. La prise de responsabilités et l'animation directe sont des facteurs de motivation pour des judokas entrepreneurs.

La Commission Nationale d'Arbitrage insiste auprès des dirigeants, des cadres techniques, des enseignants, sur la nécessité d'informer les judokas garçons ou filles, sur les possibilités qui leur sont offertes pour intégrer le corps arbitral. Au-delà de l'information nous devons sensibiliser les judokas sur l'importance de faire partie du corps arbitral pour :

- l'obtention des requis, grades ;
- participer activement à la vie de leur club ;
- la connaissance des règles du jeu « le judo jujitsu » ;
- l'accès aux responsabilités.

◆ Conditions générales

Quel que soit son niveau sportif, le judoka, garçon ou fille, peut suivre une formation pour évoluer dans l'arbitrage départemental, sous réserve des conditions suivantes :

Pour les garçons et les filles : être licencié(e), au minimum Benjamin(e), ceinture jaune et commissaire sportif de club.

- **Inscriptions**

Le candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau départemental.

- **Cycle de formation**

Le candidat doit assister aux séances d'arbitrage, de formation et participer à la tenue des tables suivant les convocations proposées par le département.

- **Examens**

Après avoir suivi les cours et une bonne pratique, le candidat sera présenté aux différents examens qui prouveront sa compétence.

◆ Conditions d'accès aux différents titres de commissaires sportifs

Niveau	Age souhaité	Grade souhaité	Temps de formation	Stages	Application pratique et connaissance
Club	Benjamin	Ceinture jaune	A l'initiative des professeurs	A l'initiative des professeurs	Organisation et tenue des poules Les gestes de l'arbitre Attitude etc. à l'initiative de l'enseignant
Département	Benjamin	Ceinture Orange	Modules à l'initiative des comités	Niveau département (1 stage départemental minimum par an)	Utilisation de la sonorisation Connaissance des contrôles nécessaires lors de la pesée Capacité à remplir manuellement une poule Capacité à remplir manuellement un tableau à double repêchage Maîtrise des principaux gestes d'arbitrage
Région	Minime	Ceinture Verte	Modules à l'initiative des ligues.	Niveau régional (1 stage minimum par an, de préférence régional)	Utilisation de la sonorisation Gestion de la pesée Utilisation du logiciel de tirage au sort et les consoles électroniques Capacité à remplir un tableau à simple, double ou repêchage systématique Connaissances du règlement d'arbitrage (temps de repos, temps de combats, particularités du règlement ...).
National	18 ans minimum	1 ^{er} Dan	Validation d'un parcours de formation en ligue.	1 stage régional minimum par an	Activité en département et région Gestion des manifestations ligue Très bonne connaissance de l'arbitrage le titre d'arbitre départemental (ou plus) est une plus-value.

Sauf dérogation accordée par la C.N.A.

Les commissaires sportifs nationaux doivent participer au niveau des structures interrégionales, régionales, départementales voire district.

Tous les commissaires sportifs doivent être licenciés F.F.J.D.A.



SYNTHESE

- ▶ Le Commissaire Sportif fait parti intégrante de l'équipe d'arbitrage et d'organisation.
- ▶ La ponctualité et le respect de chacun sont importants pour le bon déroulement des manifestations.
- ▶ Les stages départementaux et régionaux de début d'année permettent de se tenir au courant des évolutions des règles d'arbitrage et du rôle du Commissaire Sportif.
- ▶ Le Commissaire Sportif peut à tout moment se référer à ce livret et en suivre les instructions sauf contre-indication explicite du responsable.
- ▶ Dans tous les cas, pour tout problème ou pour toute remarque, le Commissaire Sportif est invité à en parler aux responsables.



CONTROLE ANTI DOPAGE

◆ Introduction

Définition légale du dopage :

Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- D'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- De recourir à ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des interdictions est élaborée par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et publiée au Journal Officiel en France en début d'année.

Autres infractions :

Refus du contrôle et/ou non-respect des règles

Sanctions :

En cas de dopage avéré ou de refus de contrôle ou non-respect de la procédure les sanctions peuvent aller du simple avertissement jusqu'à la suspension.

Approche de la réglementation française :

- La France est précurseur dans la lutte antidopage et la première définition légale du dopage en France remonte à 1965. Puis, afin d'améliorer la loi, un certain nombre de décrets ont été codifiés notamment en 2006, la loi Lamour pour améliorer les outils et le cadre juridique de la loi contre le dopage et en 2008 avec la loi Laporte qui sanctionne le trafic des produits dopants.

Pourquoi une réglementation antidopage :

- Pour protéger la santé des athlètes ;
- Pour garantir l'équité et l'égalité dans le sport.
- Et donc : Pour mettre en place une politique de prévention.

Les acteurs de la lutte contre le dopage au plan international sont :

- Le Comité International Olympique (CIO) ;
- L'Agence Mondiale Antidopage sous l'égide de l'UNESCO et créée en 1999 par le CIO et qui est à l'origine du code mondial antidopage.

Les acteurs de la lutte contre le dopage au plan national sont :

- Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSOF) ;
- Le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MSJSVA) ;
- L'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) ;
- Les Fédérations.

L'action particulière de l'AFLD :

Autorité publique indépendante, elle a été créée par la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs.



Ses domaines de responsabilité sont :

- Le contrôle antidopage ;
- Les analyses avec le laboratoire de Châtenay - Malabry ;
- Le pouvoir disciplinaire ;
- L'AUT – Autorisation d'utilité thérapeutique ;
- La prévention ;
- La recherche ;
- L'action internationale.

Le contrôle Antidopage :

Il peut être déclenché par l'autorité organisatrice de la manifestation quelque soit le niveau : un club, une commune, un département... une fédération nationale ou internationale qui s'adresse à l'AFLD.

L'AFLD peut aussi intervenir inopinément.

Le contrôle antidopage est effectué par des médecins préleveurs de même sexe que les sportifs.

Le contrôle peut porter sur des échantillons d'urine, de sang, de phanères (cheveux), d'air expiré ou de salive. Le prélèvement d'urine est le plus répandu.

Afin de respecter les conditions optimales du contrôle, le médecin préleveur se fait assister par des escortes.

Déroulement du contrôle Antidopage :

Lorsque le médecin préleveur arrive sur les lieux d'une manifestation sportive, il prend contact avec le délégué fédéral de la manifestation. Le médecin lui présente son ordre de mission sur lequel est précisé le nombre d'athlètes contrôlés.

Les sportifs peuvent être désignés nominativement ou bien tirés au sort. Le délégué fédéral mettra en relation le médecin avec le responsable des escortes.

Le médecin s'assure des locaux qui sont mis à sa disposition : une salle d'attente et un bureau attenant à des sanitaires.

Les locaux doivent être propres. Le bureau doit contenir le mobilier nécessaire ainsi qu'une poubelle et une réserve de bouteilles d'eau.

Ces trois pièces constituent la zone de contrôle.

Il procède à la notification au sportif désigné pour le contrôle.



L'athlète se présente au poste de contrôle du dopage puis le contrôle continue selon les modalités suivantes :

- Choix d'un récipient de prélèvement. ;
- Production de l'échantillon ;
- Vérification du volume de l'urine ;
- Sélection de l'équipement de recueil d'échantillon ;
- Répartition de l'échantillon ;
- Scellage des échantillons ;
- Mesure de la gravité spécifique ;
- Remplissage du formulaire de contrôle antidopage ;
- Procédure du laboratoire ;
- Scellage des échantillons.

Intervention du commissaire sportif comme escorte :

- Le commissaire sportif peut être appelé à tenir le rôle d'escorte lors des compétitions nationales et internationales. Il sera prévenu le matin lors de la réunion d'information et confirmé dans cette fonction dans le courant de la journée. Il participera à une réunion informelle rappelant les conditions du contrôle et l'utilisation du « Procès-verbal de Contrôle Antidopage ».

LA MISSION DE L'ESCORTE : Prévenir tout vice de procédure pouvant invalider le contrôle antidopage.

Dès qu'il est désigné, il doit se mettre à la disposition du médecin préleveur ou du responsable des escortes.

Le médecin ou le responsable lui désignera au dernier moment le sportif dont il aura la charge.

Dès ce moment, le commissaire sportif devra identifier l'athlète, se mettre en contact avec lui à la fin de son combat, se présenter et lui notifier verbalement qu'il /elle a été désigné/e pour un contrôle antidopage.

Si l'athlète émet des réticences ou refuse, lui rappeler que la sanction, dans ce cas est l'équivalent d'un contrôle positif.

Il devra l'accompagner à la table aménagée à cet effet à la sortie du dojo pour la notification écrite sur le formulaire de l'AFLD. Le commissaire sportif devra être rigoureux et bien vérifier que le formulaire comporte :

- Le nom du sportif ;
- La notification de l'heure de contrôle ;
- La signature du sportif ;
- Le nom du CS-Escorte ou du responsable de l'escorte ;
- L'escorte remettra alors la dernière page de la notification au sportif. (Voir modèle en annexe).

L'escorte informe l'athlète qu'il doit se munir d'une pièce d'identité (et éventuellement de son AUT) et qu'il peut se faire accompagner par un assistant.

L'athlète a une heure à partir de la notification pour se présenter au contrôle. L'escorte ne devra pas perdre le sportif de vue, vestiaire, salle de presse, médecin, kiné, douches, public, podium, zone de contrôle jusqu'à ce que le médecin préleveur le relève des ses obligations. Il devra être attentif : le sportif contrôlé ne doit boire que ses propres boissons ou celles provenant de la zone de contrôle.



Lorsque l'athlète arrive dans la zone de contrôle, noter l'heure d'arrivée. L'athlète peut ne pas être pris en charge immédiatement par le médecin.

Si l'escorte a constaté une anomalie pendant sa mission, il doit en informer le médecin.

Lorsque le sportif est pris en charge par le médecin, l'escorte doit attendre la fin du contrôle et l'autorisation du médecin pour se libérer.

Dans le cas où un athlète maintient un refus du contrôle anti-dopage, le Commissaire Sportif préviendra le médecin préleveur.

POUR CONCLURE : LE CAHIER DES CHARGES DES ESCORTES :

- Attitude neutre et discrète ;
- Être rigoureux, clair, concis et ferme ;
- Être concentré ;
- Avoir la capacité à s'adapter aux situations sans casser la procédure ;
- Connaître les règles du sport ;
- Faire preuve de discernement ;
- Attention à l'excès de confiance, au manque de confiance, à l'inattention, à la routine ;
- Pour les curieux voici quelques sites pour de plus amples informations :
- « www.santesport.gouv.fr »,
- « www.afdl.fr »,
- « www.wada-ama.org ».

◆ Document officiel anti dopage



**PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE
ANTIDOPAGE**

N° d'ordre de mission
Mission order number

Articles R. 232-45 à R. 232-67 du code du sport

Délibérations n°59 du 12 juillet 2007 et n°100 du
26 juin 2008 du collège de l'AFLD arrêtant le
modèle de procès-verbal de contrôle antidopage

1. Renseignements sur le sportif – Athlete information			
Nom - Family name		Prénom - Given name	
Nationalité - Nationality		Date de naissance - Date of birth	
Sport/Discipline - Sport/Event		Fédération sportive délégataire - Federation of the person to be tested	
Téléphone - Phone number		Mél - E-mail	
2. Notification – Notification			
Type de prélèvement - Type of test		Date	
Urine Sang Phanères Air expiré Salive		Heure - Time	
Nom et lieu de l'épreuve - Name and Place of the event		Lieu du contrôle - Testing place	
Nom, qualité de la personne notifiant le contrôle - Notifier name		Signature de la personne notifiant le contrôle - Notifier signature	
Je confirme avoir reçu et pris connaissance de cette convocation. Je sais que je serai en infraction et que je serai passible de sanctions si je ne me présente pas au contrôle. Je prends acte que je peux me faire accompagner lors du contrôle par une personne de mon choix.		Signature du sportif - Athlete's signature	
3. Informations pour l'analyse – Information for analysis			
Fédération sportive - Sport federation		Discipline	
Inter. Nat. Rég.		Sexe - Gender	
En compétition - In competition		Date du contrôle - Date of the test	
Hors compétition - Out of competition		Heure d'arrivée - Time of arrival	
Premier échantillon d'urine - First sample (urine)		Second échantillon - Second sample	
A/B		N/A	
N° d'échantillon - Sample code number		A/B	
Heure - Time		Heure - Time	
VOL. (ml) pH Densité - Specific gravity		VOL. (ml) pH Densité - Specific gravity	
Echantillons partiels - Partial sample		Autres prélèvements (Echantillon 1) - Other samples	
N/A		N/A	
N° d'échantillon partiel - Partial Sample number		Sang Phanères Air expiré Salive	
VOL. (ml)		N° d'échantillon - Sample code number	
N/A		Heure - Time	
N° d'échantillon partiel - Partial Sample number		Autres prélèvements (Echantillon 2) - Other samples	
VOL. (ml)		N/A	
Sang Phanères Air expiré Salive		N° d'échantillon - Sample code number	
Heure - Time		Heure - Time	
AUT déclarée - TUE declared		AUT présentée - TUE presented	
Médicaments déclarés avoir été pris récemment / Posologie et substance(s) de l'AUT / Autres éléments y compris les déclarations de transfusions sanguines Drugs declared to have been recently used / Dose and prohibited substance(s) of the TUE / Other elements including declaration of blood transfusion			
4. Observations éventuelles sur la procédure – Confirmation of procedure			
Commentaires sur la procédure - Comments about the procedure			Rapport complémentaire - Supplementary report form
Je certifie par la présente que le prélèvement d'échantillon s'est déroulé en conformité avec les procédures applicables - I certify that the sample collection was conducted in accordance with the relevant procedures			N°
Nom du préleveur - Doping control officer		Signature du préleveur - Doping control officer's signature	
Nom de l'escorte - Chaperone's name		Signature	
Signature		Autre (à préciser) - Other (specify)	
Signature		Signature	
Je déclare sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés ci-dessus ainsi que les numéros d'échantillons sont exacts et que j'approuve la procédure de contrôle.		Signature du sportif - Athlete's signature	
I declare of honour that the information I have given on this document and the samples numbers are correct and I approve the testing procedure.			

La traduction en anglais est donnée à titre d'information, le texte français prévalant.

Exemplaire destiné à l'Agence française de lutte contre le dopage - 229, bd Saint Germain - 75007 PARIS - Tél. : 01.40.62.76.76



CODE MORAL DU JUDO

La politesse

C'est respecter autrui

Le courage

C'est faire ce qui est juste

La sincérité

C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'honneur

C'est être fidèle à la parole donnée

La modestie

C'est parler de soi-même sans orgueil

Le respect

C'est faire naître la confiance

Le contrôle de soi

C'est savoir taire sa colère

L'amitié

C'est le plus pur des sentiments humains